

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 59

présenté par  
M. Decool et M. Gérard

-----

### ARTICLE 33

Compléter l'alinéa 33 par les mots :

« , en précisant notamment les modalités d'application du II de l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Au regard de l'article 136.II de la loi ALUR, il importe de rappeler qu'il ne peut y avoir transfert de la compétence PLU à l'EPCI issu de la fusion, dès lors qu'un seul des EPCI fusionné ne dispose pas de la compétence PLU.